





Synthèse

Ce document est un manuel d'utilisation à destination des gestionnaires (Inspection DREAL/DDCSPP et Agence de l'eau) pour la gestion des cadres de surveillance dans l'application GIDAF.

Seuls les profils INPECTION / COR-INSPECTION et AGENCE / COR-BASSIN ont accès aux fonctionnalités décrites dans ce document. Les profils AGENCE / COR-BASSIN peuvent uniquement éditer une structure de surveillance Eaux superficielles : ils ont accès en lecture aux structures de surveillance Eaux souterraines et n'ont pas accès aux structures de surveillance Légionelles et Autres thématiques.

Sommaire

1.	Ajoı	ut d'un établissement5
	1.1.	Ajout d'un établissement par l'Inspection5
	1.2.	Ajout d'un établissement par l'Agence de l'eau6
	1.3.	Saisie des informations de correspondance6
	1.4.	Mise à jour des données administratives d'un établissement7
2.	Ajou	ut d'un cadre de surveillance à un établissement8
3.	Arré	èt du suivi sur un établissement : plus aucune surveillance à réaliser9
4. fer	Ajoı mé	ut d'une structure de surveillance à un cadre de surveillance existant et non 10
5.	Ajou	ut d'un point de surveillance à une structure de surveillance
6.	Ajou	ut d'un paramètre suivi à un point de surveillance Eaux superficielles
6	5.1.	Ajout de données réglementaires15
7.	Ajou	ut d'un paramètre suivi à un point de surveillance Eaux souterraines
8.	Ajou	ut d'un paramètre suivi à un point de surveillance Légionelles
9.	Ajou	ut d'un paramètre suivi à un point de surveillance Autres thématiques
10	. F	onction copier/coller d'un point de surveillance

Préambule :

- Les champs de saisie suivis d'un astérisque rouge (*) dans les différents formulaires sont obligatoires.
- Au changement d'écran ou d'onglet, le formulaire en cours de saisie (cadre de surveillance, point de surveillance, paramètre suivi, etc) n'est pas sauvegardé. Il faut penser à cliquer sur le bouton *Enregistrer* au bas du formulaire pour enregistrer les données saisies.

1. Ajout d'un établissement

Accès depuis le menu ETABLISSEMENTS > AJOUTER.

Lind's Gala's Parent Riferings Flaverate	GIDA	F				
MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE	ACCUEIL	ETABLISSEMENTS	DÉCLARATIONS	EXPORT	RESTITUTIONS	?
		RECHERCHER				
Accueil		AJOUTER				

1.1. AJOUT D'UN ETABLISSEMENT PAR L'INSPECTION

1. Recherche d'un établissement à partir du référentiel ICPE :

Labissement		Guide de saisie
Code Inspection :	*	Dour siguter up établissement dans CIDAE depuis la
Code (et libellé) du service :	*	référentiel ICPE, veuillez renseigner :
Raison sociale :	*	 Soit le champ Code Inspection : saisie d'un
Adresse :		 code inspection valide de la forme xxxx.xxxxxx Soit le champ Commune : saisie d'une
		commune de votre secteur géographique
Commune :	*	
Code postal :	*	Puis veuillez selectionner ricone de recherche matérialisée, par une <i>loupe</i> pour le champ renseigné.
vstème de référence snatial légal :	Non renseigné	Une fois votre établissement sélectionné dans la fenêtre Choix de l'établissement, le formulaire Identité se
pordonnées dans la système snatial l		complète automatiquement des informations du
récision de localisation :		référentiel ICPE de letablissement. Les champs issus de référentiel ICPE sont non éditables dans GIDAF.
· · · · · ·		Pour terminer l'ajout de l'établissement dans GIDAF

- a. soit par Code Inspection :
 - i. Saisir un Code Inspection valide de la forme « 1234.56789 ».
 - ii. Cliquer sur l'icône loupe : si le Code Inspection est trouvé dans le référentiel des ICPE (issu de S3IC), alors le formulaire se complète automatiquement avec les informations de l'établissement issues de ce référentiel.
- b. soit par commune :
 - i. Saisir tout ou partie du nom de la commune de votre secteur géographique d'affectation.

- ii. Sélectionner la commune souhaitée dans la liste des communes proposées.
- iii. Cliquer sur l'icône loupe : une fenêtre s'ouvre avec la liste des établissements issus du référentiel ICPE présents sur la commune renseignée.
- iv. Sélectionner un établissement en cliquant sur une ligne : la fenêtre se ferme et le formulaire se complète automatiquement avec les informations de l'établissement issues du référentiel ICPE.
- 2. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.

1.2. AJOUT D'UN ETABLISSEMENT PAR L'AGENCE DE L'EAU

Au préalable, vous devez vérifier que l'établissement n'a pas déjà été créé par l'Inspection. Si c'est le cas, vous devez alors attribuer un Numéro Agence à l'établissement existant pour en commencer le suivi.

Si l'établissement n'existe pas dans GIDAF :

- 1. Saisir un Numéro Agence valide de la forme « 00.X » (les 2 premiers caractères doivent correspondre au code du bassin sur lequel vous intervenez).
- 2. Saisir à minima les informations obligatoires de l'établissement.
- 3. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.

3	ituation Identité Correspondance Cad	e de surveillance
	/ Etablissement // Numéro Agence : Raison sociale : Adresse : Commune : Code postal :	04. Pour ajouter un établissement dans GIDAF, veuillez renseigner à minima les champs obligatoires suivants : • Le Numéro Agence : salsie d'un numéro Agence valide de la forme xx.xxxxx; • Le Numéro Agence valide de la forme xx.xxxx; • La Raison sociale : salsie de la raison sociale de l'établissement ; • La Catison sociale : salsi de la raison sociale de l'établissement ; • La Commune : salsi de la commune de rétablissement ; • La Commune de your zone
	Système de référence spatial légal : Coordonnées dans le système spatial légal : Précision de localisation : District DCE : Etat de l'activité :	Sélectionnez un système de référence spatial légal Sélectionnez un système de référence spatial légal Sélectionnez un système de référence spatial légal Sélectionnez un système de référence spatial légal L'Est de Code postal : Saisie du code postal de la commune précédemment saisie : L'Est de L'Est de Citot dans la liste déroulante de rélat d'activité e rélatalissement (en fonctionnement unit in the code postal : Saisie du code posta

1.3. SAISIE DES INFORMATIONS DE CORRESPONDANCE

Il est nécessaire de saisir les informations de correspondance de votre organisme dans l'onglet « Correspondance ». Il s'agit d'adresses électroniques auxquelles seront envoyées tous les messages liés aux déclarations, tels que la transmission, l'invalidation, les relances, etc.

Au moins une adresse électronique doit être renseignée pour pouvoir créer une structure de surveillance par la suite.

Ces adresses peuvent être nominatives ou génériques.

Etablissement		Guide de saisie
Mél. du référent :		Correspondent(s) Etablissement Inspection et/or
Mél. secondaire :		Agence de l'Eau :
lél. annexe :		 La saisie d'un mél. référent Etablissement es
ontacter l'établissement		 obligatoire dans tous les cas ; La saisie d'un mél. référent Inspection es
nspection		obligatoire si l'établissement dispose d'un poin de surveillance avec au moins un paramètri
lél. du référent :	test@gidaf.fr	suivi par l'Inspection ;
lél. secondaire :		 La saise d'un niel referent Agence de l'Lab es obligatoire si l'établissement dispose d'un poin
lél. annexe:		de surveillance avec au moins un paramètre suivi par l'Agence de l'Eau.
ontacter l'inspection		Attention : Si une des règles indiquées ci-dessus n'es
Agence de l'eau		pas respectée, alors la situation de la correspondance est affichée comme incomplète dans l'onglet Situation
lél. du référent :		cat amonee comme incomplete dans rongiet onbaron.
tél. secondaire :		
tél. annexe:		
ontacter l'agence de l'eau	<u>u</u>	

1.4. MISE A JOUR DES DONNEES ADMINISTRATIVES D'UN ETABLISSEMENT

Les données administratives des ICPE proviennent du référentiel ICPE. Ces données sont mises à jour quotidiennement à partir des données transmises par S3IC.

La modification de ces données dans GIDAF n'est pas possible. L'Inspection doit effectuer les modifications directement dans S3IC.

2. Ajout d'un cadre de surveillance à un établissement

- 1. Accès depuis le menu ETABLISSEMENTS > RECHERCHER.
- 2. Rechercher et sélectionner un établissement.
- 3. Aller sur l'onglet « Cadre de surveillance ».

S'il n'existe aucun cadre de surveillance ouvert¹ sur cet établissement :

- 1. Cliquer sur le bouton Ajouter un cadre de surveillance.
- Saisir les informations nécessaires : à minima un libellé et la date d'ouverture. Celle-ci doit correspondre au 1^{er} jour d'un mois.
- 3. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.
- Vérifiez vos informations de correspondance. Au moins une adresse électronique de l'Inspection doit être renseignée pour pouvoir créer une structure de surveillance par la suite.

Historique		
Numéro	Libellé Date d'ouverture Date de fermetur	re Activité saisonnière Sulvi des boues
		jouter un cadre de surveillance
Information du cadre		Guide de saisie
Lbeik du cadre de surveillence : Informations sur le cadre : Date d'auverture : Lactivé assannière : Sui de bouer steanne é parts Déclaration du nombre de purs de Déclaration du nombre de purs de reget :		

S'il existe un cadre de surveillance ouvert sur cet établissement :

- 1. Sélectionner le cadre ouvert dans le tableau (ou cliquer sur *Modifier le cadre de surveillance ouvert*)
- Saisir une date de fermeture. <u>Celle-ci doit correspondre au dernier jour d'un</u> <u>mois.</u>
- 3. Cliquer sur le bouton Enregistrer, une fenêtre s'ouvre avec deux choix possibles.
- Sélectionner la 1^{ère} option « Fermer le cadre pour commencer ou poursuivre le suivi de votre organisme sur l'établissement. » afin de dupliquer le cadre existant, et cliquer sur Valider.

¹ Un cadre de surveillance ouvert correspond à un cadre de surveillance sans date de fermeture.



3. Arrêt du suivi sur un établissement : plus aucune surveillance à réaliser

- 1. Accès depuis le menu ETABLISSEMENTS > RECHERCHER.
- 2. Rechercher et sélectionner un établissement.
- 3. Aller sur l'onglet « Cadre de surveillance ».
- 4. Sélectionner le cadre ouvert (ou cliquer sur Modifier le cadre de surveillance ouvert)
- 5. Saisir une date de fermeture. <u>Celle-ci doit correspondre au dernier jour d'un</u> <u>mois.</u>
- 6. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*, une fenêtre s'ouvre avec deux choix possibles.
- 7. Sélectionner la 2^{ème} option « Arrêter le suivi de votre organisme sur l'établissement. ».

4. Ajout d'une structure de surveillance à un cadre de surveillance existant et non fermé

1. Sélectionner le cadre ouvert (ou cliquer sur *Modifier le cadre de surveillance ouvert*).

Note : il n'est pas possible d'ajouter une structure de surveillance sur un cadre fermé ou sur un cadre ouvert comportant déjà au moins une déclaration.

2. Cliquer sur le bouton *Créer la structure* correspondant à la structure de surveillance souhaitée : l'onglet de la structure de surveillance s'ouvre à droite de l'onglet « Cadre de surveillance ».

Note : la structure de surveillance sera réellement sauvegardée dès qu'un point de surveillance aura été ajouté.

Note 2 : les structures de surveillance « autres thématiques » sont regroupés au sein du même onglet « Structure de surveillance – Autres thématiques ». Il faut aller ensuite dans cet onglet pour véritablement créer la structure de surveillance correspondant à l'une des 8 nouvelles thématiques de surveillance (cf. étape 4).

Situation Identité Correspon	dance	Cadre de surveillance							
/ Historique									
Numéro		Libellé		Date d'ouverture	Date de fermeture	Acti	vité saisonnière	Suivi des boues	
36569	test			01/09/2015					
					Modifier le ca	adre de	surveillance ouvert		
Information du cadre							Guide de saisie —		
Libellé du cadre de surveillan	ce: '	test Nombre de caractères restants	: 26 / 30				Principes généraux		
Informations sur le cadre :							 Un cadre de o défi o peut Un seul cadre 	surveillance : nit les contraintes en vigueur p t regrouper les prescriptions d' re de surveillance peut être en coherche d'une déclaration aux	
		Nombre de caractères restants	: 255/255				 Si plusieurs 	cadres de surveillance sont va	
Date d'ouverture :							 Pour en savoir plus : <u>Principes généraux</u> 		
Date de derniere modification		0//02/2020							
Date de termeture :							Gestion des cadres	de surveillance	
Activite saisonniere :							 A l'entrée et 	n vigueur d'un arrêté complén	
Suivi des boues redevance A	gence :						 Si l'établisse 	ment ne dispose pas de cadre	
production :	1e						 de surveillar La modificati 	nce pour en créer un. ion d'un cadre correspond à la	
Déclaration du nombre de jour rejet :	rs de						cadres). Dan dédiée.	ns le cas où le suivi est interro	
Structures de surveillance :							Si le cadre d champs dan	le surveillance sélectionné est s le cas où aucune déclaration	
Eaux superfic	ielles :	Créer la structure					 Pour supprint 	ner un cadre de surveillance, o	
Eaux souterra	aines :	Créer la structure					si: oun d	adre a été sélectionné dans le	
Légionelles :		Créer la structure					ET osiľté	tablissement est uniquement s	
Autres thémat	tiques :	Créer la structure					corr ET	espond au suivi de l'établissen	
		Enregistrer S	upprimer Annuler	Réinitialiser			∘sile de c ET	cadre sélectionné est le derni adre ouvert, sans date de ferr	

3. Aller sur l'onglet « Structure de surveillance » correspondant.

Note : si l'onglet est grisé, vous devez aller saisir les informations de correspondance de votre organisme (adresses électroniques) pour cette thématique dans l'onglet « Correspondance ». Par défaut, si une adresse électronique existait déjà pour une autre thématique, celle-ci a été recopiée pour cette thématique.

 Pour les <u>Eaux superficielles</u>, les <u>Eaux souterraines</u> et la <u>Légionelle</u> : remplir la structure de surveillance en ajoutant des points de surveillance et autres informations nécessaires en fonction de la thématique (paramètres suivis, données réglementaires, etc).

Pour les <u>Autres thématiques</u>, il faut sélectionner la structure de surveillance que vous voulez créer parmi les 8 nouvelles thématiques :

- Air (hors incinérateur)
- Air (incinérateur)
- Bruit
- Odeur
- Prélèvement d'eau
- Rapport annuel
- Suivi environnemental
- Suivi milieu

Pour cela :

- a. Cliquer sur le bouton « Ajouter une structure de surveillance ».
- b. Dans la fenêtre qui s'ouvre, sélectionner la thématique souhaitée.

Note : seules les thématiques qui n'ont pas encore de structure de surveillance sont présentes dans la liste.

Situation Identité Correspondance C	adre de surveillance	Structure de surveillance - Autres thématiques
Sélectionnez un cadre de surveillance : Ajouter une structure de surveillance	36569 - te	est ⊂ Cadre en vigueur - 01/09/2015.
	Choi: Veuille	x du type de surveillance ez sélectionner dans le menu déroulant le type de surveillance à créer. Veuillez sélectionner un type de surveillance Valider Annuler

La structure de surveillance correspondante est alors créée :

Situation	Identité	Correspondance	Cadre de su	rveillance	Structure de surveillance	e - Autres thématiques	
Sélection	nnez un ca	adre de surveillance	:	36569 - te	est	Cadre e	n vigueur - 01/09/2015.
Structu	er une stru ure de sur	icture de surveillanc veillance - Prélèvem	ent d'eau	Pupati	nas la stoustura da sur collas a		
Ajou	iter un poi	nt de surveillance		Supprir	ner la structure de surveillanc	e	
Сорі	ier le point	de surveillance					
Colle	er le point (de surveillance					

5. Ajout d'un point de surveillance à une structure de surveillance

- 1. Sélectionner la structure de surveillance (Eaux superficielles, Eaux souterraines, Légionelles, Autres thématiques) en cliquant sur l'onglet correspondant.
- 2. Cliquer sur le bouton Ajouter un point de surveillance.
- 3. Saisir les informations nécessaires. La plupart sont spécifiques à la thématique.
 - a. <u>Eaux superficielles</u> : vous devez renseigner si le point de surveillance est rattaché à un point de rejet :
 - soit Direct au milieu naturel : vous devez saisir un cours d'eau ou une masse d'eau (saisir tout ou partie du nom, puis sélectionner la valeur souhaitée dans la liste des propositions).
 - ii. soit Raccordé à une station de traitement : vous devez saisir tout ou partie du nom de la station d'épuration ou de sa commune, puis sélectionner la valeur souhaitée dans la liste des propositions.

Situation Identité Correspondance Cadre de surveilance Structure de surve	illance - Eaux superficielles Structure de	surveillance - Eaux souterraines
Sélectionnez un cadre de surveilance : 33386 - testCadre	Cadre en vigueur - 0 / Données du point de surveillance	/01/2017.
Supprimer la structure de surveillance	Nom du point de surveillance : Type :	tesPoint3 Apport extérieur eaux procédés
testPoint2 123789HCDF	Point suivi par : Rattaché à un point de rejet :	☑ hspecton ☐ Agence
Ajouter un point de surveillance Copier le point de surveillance	Rejet :	(I) Direct au milieu naturel (R) Raccordé à une station de traitement
Coller le point de surveillance	Cours d'eau: Masse d'eau :	Aluvions de la Dordogne
	Point kilométrique : Système de référence spatial légal :	7 DGF97/Lambert/97(FPSC-2154)
	Coordonnées dans le système spatial légal Ordre d'affichage :	*X = 1313632 Y = 7220727 Précision : Centroide commune 3 5
	Enregistrer Réinitialiser	

b. <u>Eaux souterraines</u> : vous pouvez renseigner le code BSS correspondant à ce point de surveillance.

Vous pouvez dès ce formulaire créer un (des) site(s) de mesure en cliquant sur le bouton + à droite des entêtes du tableau : veuillez saisir à minima le nom du site de mesure et le support analysé. Dans la majorité des cas, choisir « Eau ».

Situation Identité Correspondance Cadre de surveillance Structure de surveil	nce - Eaux superficielles Structure de surveilla	nce - Eaux souterraines							
Sélectionnez un cadre de surveillance : 33386 - testCadre © Cadre en vigueur - 01/01/2017.									
Supprimer la structure de surveillance	Nom du point de surveillance :	testPtOsout2							
Ajouter un point de surveillance	Code BSS :	BSS000MDED Accés à la fiche détailée sur ADES							
Copier le point de surveillance Coller le point de surveillance	Système de référence spatial légal : Coordonnées dans le système spatial légal :	Sélectionnez un système de référence spatial légal X = Y =	. ?						
	Position hydraulique : * Dernière MAJ oosition hydraulique :	Amont							
	Site(s) de mesure :	Site(s) de mesure Prof. n	nin Prof. max	Support(s) analysė(s) 📥					
		ste1		Support inconnu					
	Enregistrer Réintialiser Annuler								

c. <u>Légionelles</u> : après avoir créé le point de surveillance, le paramètre *Legionella pneumophila* (Legio Pn.) lui est automatiquement ajouté.

Note : il n'est pas possible d'ajouter d'autres paramètres dans le cadre d'un suivi Légionelles. Supprimer ce paramètre revient à supprimer le point de surveillance.

Situation	Identité	Correspondance	Cadre de surveillance	Structure de surveillance - Lé	gionelles								
Situation Sélectio Struct E te Cop	Identité nnez un ci ture de sur stLegio Legion, l uter un poi tier le point	Correspondance dre de surveilance veilance 2n nt de surveilance de surveilance de surveilance	Cadre de surveillance : 36569 - 1 Supprm	Structure de surveillance - Lés est r/la structure de surveillance	gionelles Cadre Données du point Nom du point de s Ordre d'affichage Puissance du circ Nombre de TAR : Impossibilité d'arri Coordonnées dan Description du po	e en vigueur - 01/05 t de surveillance - surveillance : s : cut : ét annuel actée : rence spatial légal : ns le système spat	9/2015. : iai légal : ::	• testi.egii 1 0.0 0 Sélectit X =	o • •]kW] ne de référence] Y =	spatial légal	v	2
					Enregistrer	Réinitialiser	Annuler St	upprimer					

d. <u>Autres thématiques</u> : après avoir créé le point de surveillance, un paramètre unique lui est automatiquement ajouté, qui est dépendant de la thématique suivie (cf. §8).

Note : il n'est pas possible d'ajouter d'autres paramètres dans le cadre d'un suivi Autres thématiques. Supprimer l'unique paramètre revient à supprimer le point de surveillance.

	Situation	Identité	Correspondance	Cadre de surv	reillance	Structure de surveillance - Au	tres thématiques]				
	Sélection Ajoute	nez un ca r une stru	dre de surveillance cture de surveillanc	: 3	36569 - te	st	Cadre e	n vigueur - 01/09/2015	5.			
Structure de surveillance - Prélèvement d'eau								de surveillance	* ==	aot	_	
	tes	t /.Eau.Pre	4		Supprime	er la structure de surveillance	Type : Ordre d'affichage	:	P	rélèvement d'eau 1 💌		
	Aiou	er un poin	t de surveillance				Système de référe	ence spatial légal :	5	Sélectionnez un système de référence spatial légal		
	Сорі	er le point	de surveillance				Coordonnées dans	s le système spatial lèg	gal: X	= Y = Pr	ecision :	
	Colle	r le point d	le surveillance				Description :					
									N	lombre de caractères restants : 255 / 255		
							Enregistrer	Réinitialiser A	Annuler	Supprimer		

- 4. Vous avez la possibilité de saisir des informations optionnelles comme les coordonnées géographiques XY du point de surveillance. Celles-ci ne peuvent être exprimées que dans le système de projection de référence de la région de l'établissement (ex : Lambert 93 ESPG 2154 pour la France Métropolitaine).
- 5. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.

6. Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Eaux superficielles

- 1. Sélectionner le point de surveillance en cliquant sur son nom dans l'arborescence de la structure de surveillance Eaux superficielles.
- 2. Dans le formulaire du point de surveillance, cliquer sur le bouton Ajouter un paramètre suivi.
- Saisir tout ou partie du code ou du nom du paramètre SANDRE à surveiller, puis sélectionner la combinaison paramètre / unité souhaitée dans la liste des propositions.
- 4. Saisir l'encart propre à votre organisme :
 - a. Inspection : vous pouvez notamment saisir :
 - La fréquence des analyses et la fréquence de transmission. Cette dernière ne peut être inférieure à la fréquence d'analyse, et est au minimum mensuelle.
 - Le type de surveillance.
 - La période pour un suivi saisonnier.
 - Le nombre annuel de contrôles externes de recalage attendus.
 - Le point de surveillance amont dans le cas d'un suivi du rendement.
 - Les données réglementaires en cliquant sur le bouton + à droite des entêtes du tableau (cf. §6.1).
 - b. Agence de l'eau : vous pouvez notamment saisir :
 - La fréquence des analyses et la fréquence de transmission. Celle-ci ne peut être inférieure à la fréquence d'analyse, et est au minimum mensuelle.
 - Le nombre annuel de contrôles externes de recalage attendus.
 - Le point de surveillance amont dans le cas d'un suivi de la chaleur.
- 5. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.

Situation Identité Correspondance Cadre de surveillance Structure de surv	eillance - Eaux superficielles Structure de surveillance - Eaux souterraines Structure de surveillance - Légionelles	
Sélectionnez un cadre de surveillance : 33386 - testCadre	Cadre en vigueur - 01/01/2017.	
Structure de surveillance	Données du paramètre sulvi	
Supprimer la structure de surveillance		Précédent Suivant
testPoint	Code SANDRE (ou libellé) paramètre : * 1350	
testPoint2	Paramètre : 1350 - P total - mg(P)/L	
Aisuter un point de supreillence	Unité : 1350 - P total - mg(P)/kg	
	Famile : Paramètres généraux pollution de l'eau	
copier le point de surveillance	Norme des analyses :	
Coller le point de surveillance	Sulvi RSDE :	
	Corde d'amonage : 2 S	
	Sum par inspection	
	Fréquence des analyses : Sans contrainte réglementaire	
	Fréquence de transmission : Sans contrainte règlementaire	
	Type de surveillance : Non renseigné	
	Suivi saisonnier :	
	Nb annuel de contrôles externes :	
	Suivi du rendement :	
	Donnees regementares : Type de valeur Période d'analyse Valeur surveillée Période glissée Valeur limite Unité 👫	
	Minimum 💌 Journalière	
	C Suivi par l'Agence	
	Considered Distances Annula	
	Enregistrer Reinkaliser Annuer	

6.1. AJOUT DE DONNEES REGLEMENTAIRES

L'ajout des données réglementaires se fait depuis le formulaire de saisie du paramètre suivi, dans le tableau prévu à cet effet dans l'encart réservé à l'Inspection.

Pour ajouter une donnée réglementaire, il faut saisir un type de valeur (minimum, maximum, moyenne), une période d'analyse (journalière, mensuelle, annuelle), la valeur surveillée (cf. liste ci-dessous), et la valeur limite correspondante.

Certaines combinaisons type de valeur / période d'analyse sont impossible : par exemple, il n'est pas possible d'avoir une valeur surveillée de type Moyenne sur une période d'analyse journalière.

Les valeurs surveillées possibles dépendent de plusieurs éléments :

- « Valeur » : uniquement pour les paramètres de la famille « Grandeur » (ex : pH, température) ;

- « Concentration » : pour tous les paramètres hormis ceux de la famille « Grandeur » ;

- « Flux massique » : si le paramètre n'appartient pas à la famille « Grandeur » et si le point de surveillance contient le paramètre « Volume moyen journalier » (code SANDRE : 1552) ;

- « Flux spécifique » : si le paramètre n'appartient pas à la famille « Grandeur » et si le point de surveillance contient les paramètres « Volume moyen journalier » (code SANDRE : 1552) et « Production » (code SANDRE : 9997).

Une valeur surveillée « Rendement » est automatiquement ajoutée lorsque le suivi du rendement est activé sur le paramètre. L'activation du suivi du rendement sur un paramètre (case à cocher disponible dans le formulaire d'édition du paramètre) n'est possible que si ce même paramètre existe dans un autre point de surveillance au sein de la même structure.

7. Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Eaux souterraines

- 1. Sélectionner le site de mesure du point de surveillance en cliquant sur son nom dans l'arborescence de la structure de surveillance Eaux souterraines.
- 2. Dans le formulaire du point de surveillance, cliquer sur le bouton Ajouter un paramètre suivi.
- 3. Saisir les informations nécessaires :
 - La fréquence des analyses et la fréquence de transmission. Cette dernière ne peut être inférieure à la fréquence d'analyse, et est au minimum mensuelle.
 - Le type de surveillance.
 - La période pour un suivi saisonnier.
 - Le nombre annuel de contrôles externes de recalage attendus.
 - La fraction à analyser : celle-ci dépend du support analysé du site de mesure. Dans la majorité des cas, choisir « Eau brute ».
- 4. Cliquer sur le bouton *Enregistrer*.

Situation Identité Correspondance Cadre de surveillance Structure de surveillan	ce - Eaux superficielles Structure de s	urveillance - Eaux souterraines S	tructure de surveillance - Légionelles
Sélectionnez un cadre de surveillance : 33386 - testCadre	Cadre en vigueur -	01/01/2017.	
Supprimer la structure de surveillance	Code SANDRE (ou libellé) paramètre :	* 1689 - Prof piézo - m	
- testPt0sout1	Paramètre :	Profondeur piézométrique	
ItestPt0sout2	Unité :	mètre	
Aleutes un seist de supreillence	Famile :	Autres substances SANDRE N-Z	
Ajouter un point de surveilance	Norme des analyses :		
Copier le point de surveillance	Site de mesure - Support :	site1 - Support inconnu	
Coller le point de surveillance	Fréquence des analyses :	Sans contrainte réglementaire 💌	
	Fréquence de transmission :	Sans contrainte réglementaire	
	Type de surveillance :	Non renseigné 🔍	
	Nb annuel de contrôles externes :		
	Suivi saisonnier :		
	Fraction(s) à analyser :	Veuillez sélectionnez une fraction à ana	alyser 🗸
	Enregistrer Réinitialiser Ani	nuler	

8. Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Légionelles

Un seul paramètre suivi peut être rattaché à un point de surveillance Légionelles : il s'agit du paramètre *Legionella pneumophila* (Legio Pn.) qui est automatiquement créé à l'ajout du point de surveillance.

Seule la fréquence des analyses peut être saisie : les options possibles sont « Mensuelle » (valeur par défaut) ou « Bimestrielle ». La fréquence de transmission est égale à la fréquence des analyses sélectionnée.

Situation Identité Correspondance Cadre de surveillance Structure	e de surveillance - Eaux superficielles S	tructure de surveillance - Eaux souterraines	tructure de surveillance - Légionelles						
Sélectionnez un cadre de surveillance : 33430 - Entrée STEP communale-V2 💌 Cadre en vigueur - 01/04/2019.									
Structure de surveillance	Données du paramètre suivi								
Supprimer la structure de surveillance	Code SANDRE :	1048							
🖻 point 1	Paramètre :	Legion. Pn							
Legion. Pn	Unité :	nombre par litre							
	Famile :	Autres substances SANDRE A-M							
Ajouter un point de surveillance	Fréquence des analyses :	Mensuelle 🗸							
Copier le point de surveillance	Fréquence de transmission :	Mensuelle 🗢							
Coller le point de surveillance									
	Distantiation A	Currenters							
	Enregistrer Reinitialiser A	kinuler Supprimer							

9. Ajout d'un paramètre suivi à un point de surveillance Autres thématiques

Un seul paramètre suivi peut être rattaché à un point de surveillance Autres thématiques : il s'agit d'un paramètre dépendant de la thématique suivie, qui est automatiquement créé à l'ajout du point de surveillance :

Thématique	Paramètre	Unité
Air (hors incinérateur)	Pollution de l'air	mg/Nm ³
Air (incinérateur)	Pollution de l'air	mg/Nm ³
Bruit	Niveau sonore	dB
Odeur	Odeur	UO/m ³
Prélèvement d'eau	Volume d'eau prélevé	m ³
Rapport annuel	Sans objet	Sans objet
Suivi environnemental	Sans objet	Sans objet
Suivi milieu	Sans objet	Sans objet

Seule la fréquence des analyses et la fréquence de transmission peuvent être saisies.

Situation Identité Correspondance Cadre de surveillance St	ructure de surveillance - Autres thématic	ques						
Sélectionnez un cadre de surveillance : 36569 - test Cadre en vigueur - 01/09/2015.								
Ajouter une structure de surveillance								
Structure de surveillance - Prélèvement d'eau	Données du paramètre suivi							
Supprimer la structure de surveillance	Paramètre :	Volume d'eau prélevé						
= test	Unité :	mètre cube						
V.Eau.Prel	Fréquence des analyses :	Sans contrainte réglementaire						
Ajouter un point de surveillance	Fréquence de transmission :	Sans contrainte réglementaire						
Copier le point de surveillance	Enregistrer Réinitialiser Annuler Supprimer							
Coller le point de surveillance								

10. Fonction copier/coller d'un point de surveillance

Il est possible de faire un copier/coller d'un point de surveillance (et toutes ses informations qui y sont liées en fonction de la thématique : paramètres suivis et données réglementaires pour les points de surveillance Eaux superficielles, sites de mesure et paramètres suivis pour les points de surveillance Eaux souterraines, paramètre suivi pour les points de surveillance tégionelles et Autres thématiques) :

- au sein d'une même structure de surveillance ;
- au sein d'un même établissement (en copiant un point d'une structure de surveillance liée à un cadre fermé) pour une même thématique ;
- entre 2 établissements pour une même thématique.
- 1. Sélectionner le point de surveillance à copier.
- 2. Cliquer sur le bouton Copier.
- Aller sur la structure de surveillance dans laquelle le point de surveillance doit être copié.
- 4. Cliquer sur le bouton Coller.

Structure de surveillance
Supprimer la structure de surveillance
🖻 point 1
Legion. Pn
Ajouter un point de surveillance
Copier le point de surveillance
Coller le point de surveillance



Centre scientifique et technique Direction des Infrastructures et Services Numériques 3, avenue Claude-Guillemin BP 36009 – 45060 Orléans Cedex 2 – France – Tél. : 02 38 64 34 34